PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 24 juin 2024**
A SABRES (40) **Délibération n°2024-80**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 17 juin 2024 à LENCOUACQ (40) à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à SABRES (40) le vendredi 28 juin 2024 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent.**
Date de la convocation : 19 juin 2024

Étaient Présents: Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoirs de Mesdames BEAUMONT Patricia et BREQUE Claudie, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme PIQUEMAL Sophie et M. PAIN Cédric, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. DELUGA François et GILLE Herve, **M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves** portant pouvoirs de Mme TAPIN Maylis et M. CARRERE Paul, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoirs de M. DECLERCQ Cyrille et Mme MESPLES Olga, **M. SARTRE Philippe** (arrivée à 19h04) , **M. SORE Serge** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et M. COUTIERE Dominique.

Absents excusés (pouvoirs): Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir pouvoir à M. DUNOGUES Yves, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **Mme MESPLES Olga** ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, **M. PAIN Cédric** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme PIQUEMAL Sophie** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : M. BACHÉ Alain (excusé), M. BAUDE Vital, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAGRAVE Renaud, Mme LARRUE Marie, M. LASSALE Jean-Claude, M. LANUSSE Denis (excusé), Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. TAUZIN Arnaud, , Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme VALIORGUE Magali (excusée)

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		**VOIX**	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	7	**Représentant nombre de voix**	**47**
Nombre de pouvoirs	12	Nombre de voix pour	47
Total présents et pouvoirs	19	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

ECOMUSÉE

Projet de construction d'un nouveau bâtiment pour abriter l'activité technique de l'écomusée

Par délibération n°2023-85 en date du 26 juin 2023, le Comité Syndical a délibéré sur le projet de mise à niveau de l'Atelier des services techniques.

Le coût du projet a été évalué à 215 000 € HT.

Les subventions de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département des Landes ont été acquises à hauteur de 86 000 € de la part des deux partenaires.

Pour répondre aux attentes mises en évidence dans le document unique de sécurité, un diagnostic préalable a été lancé, en vue de déterminer la suite à envisager (soit une rénovation des locaux soit une nouvelle construction).

La conclusion générale formulée par l'Agence Bellocq Architectes (Dax), en charge de l'étude préalable, fin janvier 2024, fait état d'un bâtiment technique actuel qui, « vétuste et peu

cohérent, n'offre des conditions de travail que peu qualitatives », et dont le coût de remise à niveau serait supérieur à un bâtiment neuf plus opérationnel.

Le coût des travaux d'un bâtiment neuf s'avère toutefois largement supérieur aux premiers estimatifs de 2023. Une enveloppe de financement complémentaire apparait donc nécessaire pour conduire le projet à terme.

Lieu provisoirement envisagé pour l'implantation du nouveau bâtiment

Le bâtiment serait construit sur la parcelle numéro 5.

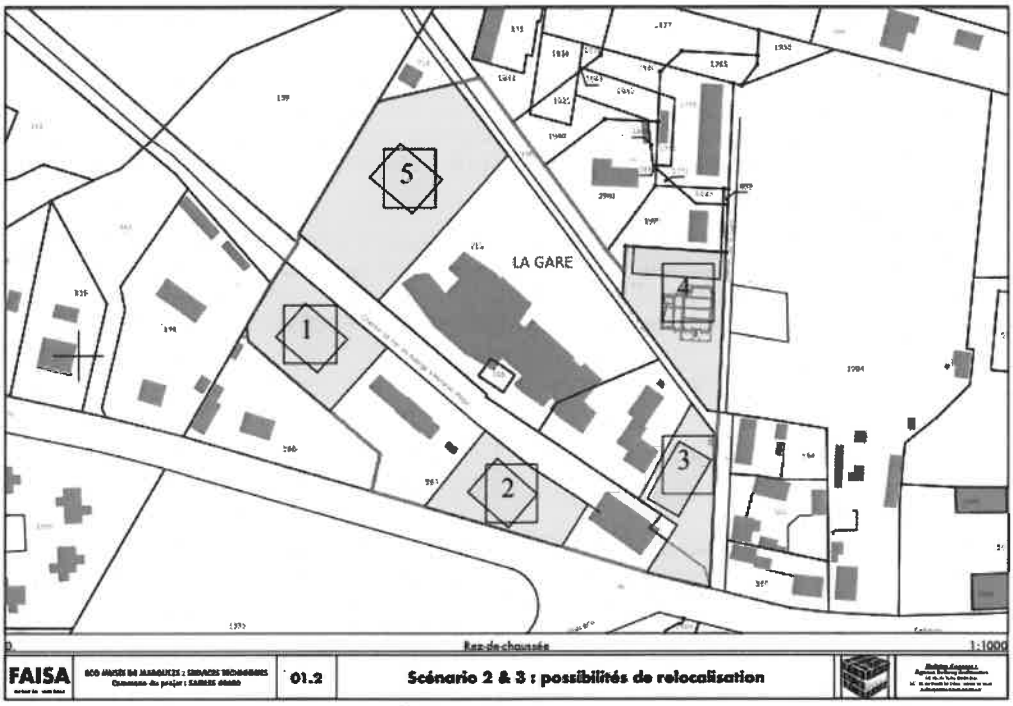

Plan de financement de l'enveloppe complémentaire de travaux

- Total dépenses complémentaires : 216 000 € HT

- Financement prévisionnel, au titre des crédits d'investissement du contrat de Parc :
  - Région nouvelle Aquitaine : 83 200 €
  - Département des Landes : 83 200 €

Ce qui porte le coût total du projet à 431 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le plan de financement complémentaire des travaux de construction du nouveau bâtiment abritant l'activité technique de l'écomusée de Marquèze

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 24 juin 2024**
A SABRES (40) **Délibération n°2024-80**

- **D'AUTORISER** le Président à engager une consultation dans le cadre d'un marché adapté, et à contractualiser avec les candidats les mieux-disants, en vue la réalisation des travaux, toutes tranches confondues

- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 8 juillet 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 08/07/2024
Qualité : PRESIDENT

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 9/7/2024

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20240628-2024-80-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024